

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 06/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021

délibération n° 2021/12/01

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, HEYSE Emmanuelle, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à B. LAROSE, E. CABUT à B. LAROSE, C. JOANNES à A. BODIN, JP ZANNIER à N. THEVARD

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, JOANNES Corinne, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre,

Cécile COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BP 2021

Vu le budget primitif 2021,

Vu les différents besoins budgétaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le transfert de budget entre les articles suivants :

INVESTISSEMENT

COMPTE 021	+ 76.365,15 €
COMPTE 2031	+ 1.700 €
COMPTE 4581	+ 32.500 €
COMPTE 2152	- 34.200 €

FONCTIONNEMENT

COMPTE 023	+ 76.365,15 €
COMPTE 6531	+ 3.500 €
COMPTE 6226	- 3.500 €

Pour copie conforme, le 13 décembre 2021

Le Premier Adjoint
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 06/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021

délibération n° 2021/12/02

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, HEYSE Emmanuelle, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à B. LAROSE, E. CABUT à B. LAROSE, C. JOANNES à A. BODIN, JP ZANNIER à N. THEVARD

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, JOANNES Corinne, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre,
Cécile COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les dépenses d'investissement au titre de l'année 2022 ne pourront s'effectuer qu'après le vote du Budget Primitif qui devrait se dérouler durant le 1er trimestre 2022.

Il propose afin de ne pas interrompre le processus de règlement des factures dues au titre de l'année 2022 que le conseil municipal autorise à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement budgétées au titre de l'année 2021.

Chapitre	Dépenses 2021	Dépenses autorisées (25%)
20	6.200 €	1.550 €
21	1.134.081 €	283.520,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses de l'année 2020.

Pour copie conforme, le 13 décembre 2021

Le Premier Adjoint
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 06/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021

délibération n° 2021/12/03

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, HEYSE Emmanuelle, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à B. LAROSE, E. CABUT à B. LAROSE, C. JOANNES à A. BODIN, JP ZANNIER à N. THEVARD

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, JOANNES Corinne, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre,
Cécile COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION : MODIFICATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur l'adjoint au Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de remplacement de 50 lanternes d'éclairage public au sodium par des lanternes équipées LED pour un montant de 11.366 € HT.

Ce projet est la continuité des remplacements de lanternes déjà effectués depuis quelques années.

Il informe le conseil municipal que la Région Ile de France peut subventionner ce projet à hauteur de 50% des dépenses engagées dans la limite de 150.000 € .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, Monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile de France.

Pour copie conforme, le 13 décembre 2021

Le Premier Adjoint
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 06/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021**

délibération n° 2021/12/04

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, HEYSE Emmanuelle, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à B. LAROSE, E. CABUT à B. LAROSE, C. JOANNES à A. BODIN, JP ZANNIER à N. THEVARD

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, JOANNES Corinne, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre,
Cécile COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE AUPRES DU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES**

Monsieur l'adjoint au Maire informe le conseil municipal que la commune de Raizeux fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles pour annulation d'un avis des sommes à payer de 873,58 € ;

Ce titre a été émis par le SIVOM Hermeray-Raizeux et non par la commune.

Afin de contester le recours déposé sur sa légitimité, la commune de Raizeux doit déposer auprès du Tribunal Administratif un mémoire en défense.

Aussi, Monsieur l'adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt du mémoire en défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à déposer le mémoire en défense auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans le cadre de ce dossier de demande d'annulation d'un avis de sommes à payer de 873,58 €.

Pour copie conforme, le 13 décembre 2021

Le Premier Adjoint
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 06/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021

délibération n° 2021/12/05

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, HEYSE Emmanuelle, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à B. LAROSE, E. CABUT à B. LAROSE, C. JOANNES à A. BODIN, JP ZANNIER à N. THEVARD

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, JOANNES Corinne, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre,
Cécile COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

DEROGATION SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu la délibération 2018/06/05 approuvant la semaine de 4 jours au sein de l'école élémentaire de Raizeux

Considérant que cette dérogation est à renouveler pour une durée de 3 ans

Considérant que ce format de semaine a la faveur des parents d'élèves de l'école de Raizeux.

Considérant que ce projet concerne les horaires scolaires d'entrée et de sortie, la durée de la pause méridienne

Le Conseil Municipal
Sur proposition de Monsieur l'adjoint au Maire,
Après délibération,

PROPOSE la mise en place, à compter de la rentrée 2021/2022, des horaires d'enseignement suivants :

- Lundi : 8h30 à 11h50 et 13h30 à 16h10
- Mardi : 8h30 à 11h50 et 13h30 à 16h10
- Jeudi : 8h30 à 11h50 et 13h30 à 16h10
- Vendredi : 8h30 à 11h50 et 13h30 à 16h10

PREND ACTE que ces nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire seront transmises, pour validation définitive, à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Pour copie conforme, le 13 décembre 2021

Le Premier Adjoint
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 06/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2021

délibération n° 2021/12/06

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas THEVARD, premier adjoint au Maire.

Mesdames et Messieurs BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, COMANDRE Cécile, HEYSE Emmanuelle, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à B. LAROSE, E. CABUT à B. LAROSE, C. JOANNES à A. BODIN, JP ZANNIER à N. THEVARD

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, CABUT Emilie, JOANNES Corinne, LE CUNFF Pascal, ZANNIER Jean-Pierre,
Cécile COMANDRE a été élue secrétaire de séance.

SOLLICITATION DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME 2021-2023 D'AIDE
EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
POUR LA REMISE EN ETAT DE CERTAINES VOIES COMMUNALES SITUÉES
PRINCIPALEMENT HORS AGGLOMERATION RELIANT DEUX ROUTES
DEPARTEMENTALES ET/OU NATIONALES ET ASSURANT UN TRAFIC DE
TRANSIT

Monsieur l'Adjoint au Maire présente à l'assemblée délibérante les projets de remise en état de certaines voies communales situées principalement hors agglomération reliant deux routes départementales et assurant un trafic de transit sur le territoire communal pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2021-2023 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie hors agglomération reliant deux routes départementales et assurant un trafic de transit sur le territoire communal

La subvention s'élèvera à 350.000 euros hors taxe soit 70% du montant de travaux subventionnable de 500.000 euros hors taxes.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales hors agglomération reliant deux routes départementales et assurant un trafic de transit sur le territoire communal pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

A imputer les dépenses au compte 2152 des budgets 2022 et suivants.

Pour copie conforme, le 13 décembre 2021

Le Premier Adjoint
Nicolas THEVARD

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Questions Diverses :

- Les vœux de la commune se dérouleront le 29 janvier à 18h
- Le conseil du mois de janvier se déroulera le 21 janvier
- Suite à la candidature de la commune, Raizeux a été retenue pour l'implantation d'un rucher sur le territoire communal, il sera positionné à la Petite Mare, la convention va être signé avec les services de Rambouillet Territoires
- Le SDIS Sud Yvelines a un nouveau lieutenant-colonel depuis le mois de septembre.
- Le montant du FCTVA notifié à la commune pour l'année 2021 est de 77.512 €
- Le conseil municipal des enfants sollicite l'installation de panneau de prévention sur le chemin des écoliers, notamment un panneau « STOP » à l'intersection avec la route du Tilleul et un panneau « attention piétons » à l'entrée du chemin en arrivant du parking de la mairie.
- Une nouvelle procédure va être mise en place au 1^{er} janvier 2022 pour les procurations dans le cadre des élections. A compter de cette date, la dématérialisation des procurations va être renforcée et surtout elles ne seront plus territorialisées, chaque électeur pourra donner sa procuration a un autre électeur sans restriction locale avec la seule contrainte pour la personne recevant la procuration de devoir voter dans le bureau de vote de la personne qui lui a donné la procuration.
- Présentation du catalogue de formation AIDIL ouvert aux élus
- La candidature de la Médiathèque d'adhérer au réseau « Chemin Lis@nt » a été retenue, l'adhésion se fera au 1^{er} février 2022.
- La collecte de denrées alimentaire et de produits d'hygiène organisée par le CCAS a de nouveau été un succès, les raizeuliens ont une fois de plus été au rendez-vous.
- L'établissement Korian de Clairefontaine a pour projet de mettre en place un accueil de jour dans plusieurs communes du sud-Yvelines et Raizeux fait partie des communes retenues. Le projet consiste à accueillir des personnes en perte d'autonomie pour la journée afin de soulager les aidants, l'accueil comprend le transport depuis le domicile, le repas du midi et des activités à la journée.
- Les personnes qui ont répondu au sondage fait suite à Raizeux en Fête sont globalement satisfaits de l'organisation de cette journée.